

# **Motion portée par le collectif des sans facs soutenue par les élu-es UNEF lors du CA de l'Université Lumière Lyon 2 du vendredi 25 octobre 2024**

Le Conseil d'Administration est soucieux du respect des libertés syndicales et politiques au sein de l'Université Lyon 2.

Le CA souhaite attirer l'attention de la présidence de Lyon 2 sur les évènements qui se sont déroulés le 16 octobre 2024. Le collectif des sans facs, occupant alors la cours centrale du campus Berges du Rhône, demandait l'inscription de 7 personnes dans les situations les plus urgentes pour lever l'occupation. Parmi les cas les plus urgents, on retrouve notamment des personnes qui, parce qu'on leur a refusé le droit de poursuivre leurs études, sont dans l'impossibilité de renouveler leur titre de séjour, d'autres sont aujourd'hui expulsables de leurs logements CROUS, ou les deux.

Malgré cette proposition, la présidence a fait le choix de déloger par la force le collectif et les étudiant-es qui les soutiennent en faisant appel à la police. Le collectif a été expulsé à 7h du matin par une cinquantaine de policiers et CRS. Il n'a même pas été accordé suffisamment de temps pour que le collectif puisse regrouper toutes ses affaires, afin que l'expulsion soit terminée avant que les étudiant-es et les personnels ne puissent pas voir la répression mise à l'œuvre sur leur lieu d'étude. Dans la même optique, le campus Berges du Rhône a été fermé pour la journée.

Les policiers appelés pour l'expulsion ont procédé à des palpations corporelles et des prises d'identité de tous-tes les étudiant-es et sans-fac mobilisé-es, criminalisant ainsi ces jeunes qui ne demandent qu'à pouvoir étudier.



## **Motion portée par le collectif des sans facs soutenue par les élu-es UNEF lors du CA de l'Université Lumière Lyon 2 du vendredi 25 octobre 2024**

La présidente justifie cette évacuation, par “des problèmes de sécurité évidents”, alors même que le collectif avait convenu des modalités pour rester sur le campus la nuit et qu'il n'y a eu aucun incident avec les étudiants. La présidente fait seulement référence à la venue de sympathisant-es de l'UNI syndicat ultra minoritaire d'extrême droite, qui exhortait la présidente à expulser l'occupation car ils défendent une vision de l'université élitiste, fermée aux étudiant-es étrangers. Venus la veille sur le campus, ils avaient tenté de perturber le rassemblement, mais aucun contact physique l'a eu lieu.

La présidente a donc prétexté diverses raisons de sécurité fallacieuse pour justifier l'envoi de policiers, s'appuyant sur la pression d'un syndicat d'extrême droite ultra minoritaire, alors que le collectif est soutenu par l'UNEF, 1er syndicat représentatif des étudiant-es à Lyon 2. Pour la 3eme année consécutives, elle a fait le choix de réprimer la mobilisation des sans facs plutôt que de prendre ses responsabilités en inscrivant 7 personnes à l'université.

Attaché aux libertés syndicales à l'université, le CA attire l'attention de la communauté universitaire sur les effets liberticides de ce protocole.

Enfin, toujours attaché à une université publique et ouverte, le CA demande à ce que, comme la présidence de l'université l'a confirmée dans la presse, des propositions d'inscription aux sans facs restants soient faites.

